

CONTRAT REGIONAL DE PAYS

PIECES A FOURNIR (A ADAPTER SELON LE MAITRE D'OUVRAGE ET LE PROJET)

- Délibération de la collectivité publique maître d'ouvrage (ou lettre de demande avec adresse précise pour un maître d'ouvrage privé adressée au Président du Conseil régional, sous couvert du Président de Pays)
- Le formulaire régional dûment complété
- Le cas échéant pour les projets concernés :
 - une étude de faisabilité économique, de marché, ...
 - un compte d'exploitation prévisionnel
 - pour les projets agricoles : un avis motivé de la Chambre d'agriculture et de la DDT
 - pour les projets liés au commerce et à l'artisanat : un avis motivé de la CCI ou de la Chambre de métiers
 - DPE ou attestation de performance énergétique
 - Toute autre pièce nécessaire selon les modalités du contrat
- Note résumée des dépenses prévues et pièces justificatives
 - Estimation des Domaines (pour les acquisitions foncières et immobilières)
 - Promesse de vente
 - Devis des fournisseurs et factures pro-forma (pour les achats de matériels et équipements)
 - Résultat de la consultation des entreprises selon les règles du code des marchés publics en fonction du montant des travaux
- Autorisation d'urbanisme (permis de construire, démolir, situation au regard du PLU ou du POS)
- Plan de financement prévisionnel, faisant apparaître le montant des autres subventions sollicitées ou déjà accordées (Europe, Etat, Région, Département, ...)
- Justificatif de situation des maîtres d'ouvrage privés et associatifs :
 - Budget prévisionnel
 - Dernier bilan et compte de résultat (hormis pour les CUMA)
 - Pour les associations, groupements professionnels : récépissé de déclaration en Préfecture **ou** arrêté d'agrément, statuts (hormis pour les CUMA)°, procès verbal d'assemblée générale, liste des membres
 - Pour les entreprises : extrait d'inscription au greffe du tribunal de commerce **ou** au registre des métiers, attestation de régularité fournie par le comptable **ou** à défaut par les services fiscaux et sociaux (Trésor Public, URSSAF, ASSEDIC, MSA, ...)
 - Pour les autres porteurs de projets privés : attestation sur l'honneur de régularité en matière de cotisations fiscales et sociales.
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Fiche financière de renseignement